

Tarifs mensuels

CCN Charcuterie de détail

(IDCC : 0953 – N° de Brochure : 3133)

TNS et ayant(s) droit de TNS

Tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2026

Travailleurs non salariés et ayant(s) droit de TNS

Base			Surcomplémentaires	
Âges ⁽¹⁾	Régime général	Régime local ⁽²⁾	Option 1	Option 2
Moins de 26 ans	40,68 €	23,26 €	10,96 €	15,09 €
26 à 30 ans	52,29 €	33,42 €	15,09 €	20,55 €
31 à 40 ans	63,93 €	40,69 €	19,18 €	24,70 €
41 à 45 ans	72,63 €	46,50 €	23,30 €	27,41 €
46 à 50 ans	81,34 €	50,85 €	26,06 €	30,14 €
51 à 55 ans	90,07 €	58,12 €	28,78 €	34,26 €
56 à 60 ans	99,02 €	63,94 €	32,89 €	38,38 €
61 à 71 ans	126,38 €	78,46 €	41,12 €	47,99 €
72 ans et plus	153,98 €	93,00 €	49,33 €	58,96 €

(1) Le changement de tranche d'âge s'effectue au 1^{er} janvier de l'année.

(2) Uniquement pour les ayants droit de TNS. Gratuité de la cotisation à partir du 3^e enfant.

Infos réglementaires

Taux de redistribution : définition donnée par arrêté ministériel

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties. Ce taux est de 79,44 % pour la MAPA.

Taux de gestion : définition donnée par arrêté ministériel

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représentent la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre d'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion. Ce taux est de 19,25 % pour 1a MAPA.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions

des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.